

## PV CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Etaient présents : **Mmes BARRERE, BESSON, CHARLET, DEBIEU-FAYOLLE, MM. BOISSIERES, FEVRIER-MUZARD, MALRIEU, PERES, SERRA, SILLIEN.**

Avaient donné procurations : **A. OLMOS à M. BESSON, A. ROUX à P FEVRIER-MUZARD, de B. THOMAS à Y. PERES**

S'était excusé : **Philippe FOURCADE.**

A été nommé secrétaire de séance : **Daniel SERRA**

**APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU → ok pour**

### 1. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire se retire et Jean-Luc SILLIEN présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports de 2017		219 856.28	121 913.35		121 913.35	219 856.28
Total opérations de l'exercice	26 6123.40			191 873.49	266 123.40	191 873.49
<b>TOTAUX</b>	<b>46 267.12</b>			<b>69 960.14</b>		<b>23 693.02</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>46 267.12</b>			<b>69 960.14</b>		<b>23 693.02</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (excédent reporté compris)</b>	<b>46 267.12</b>			<b>69 960.14</b>		<b>23 693.02</b>

Le Conseil Municipal

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le compte Administratif du budget lotissement est adopté à l'unanimité**

### 2. VOTE COMPTE DE GESTION – BUDGET LOTISSEMENT

- Monsieur le Maire revient et présente le compte de gestion dressé par le Percepteur.
- Les chiffres sont identiques aux chiffres du compte administratif.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le compte de gestion 2018 dressé par le Percepteur.**

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT

Comme le démontre les chiffres du CA et du CDG, le budget présente un déficit de fonctionnement de 46 267.12€ et un excédent d'investissement de 69 960.14€.

- Monsieur le Maire propose donc de reporter la somme de 46 267.12€ afin de couvrir le déficit de la section fonctionnement pour 2019.

**Le Conseil municipal valide cette affectation à l'unanimité**

#### 4. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET LOTISSEMENT

- Monsieur le Maire, propose de passer au vote du budget lotissement.

##### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	181 954.21€	239 953.21€
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE	46 267.12€	
TOTAL	228 221.33€	239 953.21€

##### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	79 453.21€	51 953.21€
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE		69 960.14€
TOTAL	79 453.21€	121 913.35€

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>307 674.54€</b>	<b>361 866.56€</b>
---------------------	--------------------	--------------------

Le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2019 du lotissement à l'unanimité.

#### 5. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE

Le Maire se retire et Jean-Luc SILLIEN présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports de 2017		358 946.35		24 630.56		383 576.91
Total opérations de l'exercice		276 228.36	54 512.75			221 715.61
<b>TOTAUX</b>		<b>635 174.71</b>	<b>29 882.19</b>			<b>605 292.52</b>
Restes à réaliser			669 493.65	253 537.60	415 956.05	
TOTAUX CUMULES			445 838.24			189 336.47
<b>RESULTATS DE CLOTURE (excédent reporté compris)</b>		<b>635 174.71</b>	<b>- 445 838.24</b>			<b>189 336.47</b>

Le Conseil Municipal

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le compte Administratif du budget de la commune est adopté à l'unanimité**

## 6. VOTE COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE

- Monsieur le Maire revient et présente le compte de gestion dressé par le Percepteur.
- Les chiffres sont identiques aux chiffres du compte administratif.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le compte de gestion 2018 dressé par le Percepteur.**

## 7. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

- Comme le démontre les chiffres du CA et du CDG, le budget présente un excédent de fonctionnement de 189 336.47€ et un besoin de financement de l'investissement de 445 838.24€.
- Monsieur le Maire propose donc d'affecter la somme de 445 838.24€ sur le compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement et de reporter 189 336.47€ en excédent de fonctionnement pour 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat telle que présentée par Monsieur le Maire**

## 8. EXTENSION MEDIATHEQUE – DEMANDE AIDE ETAT (DRAC) – mise à jour du jour

- Les travaux d'extension de la médiathèque ont débutés en septembre 2018.
- Une délibération arrêtant le projet, et sollicitant du Conseil Départemental et de l'Etat la subvention maximum a été prise le 7 février 2017 (délibération 2017-004).
- Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale pour la réalisation de ce programme avait été arrêté à :
  - **420 000 euros hors taxes** alloués aux travaux,
  - **84 000 euros hors taxes** prévus pour l'ensemble des services (MO, géomètre, OPC, Contrôle technique,...) nécessaires pour mener à bien l'opération.
  - **42 000€ hors taxes** pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

Pour les travaux, le Conseil Départemental, nous a alloué une subvention de 139 290€ et l'Etat au titre de la DGD la somme de 122 085€.

En ce qui concerne l'acquisition de mobilier et de matériel informatique et afin de mettre à jour notre dossier de demande de participation de la DRAC au titre de la DGD Bibliothèque (mobilier et informatisation), il convient d'actualiser le plan de financement qui s'établit comme suit :

Participation Département - décision du 7/06/18 (mobilier)	13 324.75 €HT
Participation Département - décision du 7/06/18 (informatique)	1 771.54 €HT
Participation état DGD bibliothèque (mobilier)	21 875.25 €HT
Participation état DGD bibliothèque (informatique)	4 000.00 €HT
Autofinancement 20%	11 028.46 €HT

**Soit un montant total de 52 000.00€HT**

*Nota bene : la dépense de la banque d'accueil, initialement prévue dans l'enveloppe travaux a été basculée sur le mobilier.*

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 52 000 € pour l'acquisition de

meublé et de matériel informatique (44 000€ pour le mobilier et 8 000€ pour le matériel informatique) et charge Monsieur Le Maire de solliciter l'Etat (la DRAC) au titre de la DGD bibliothèque.

## **9. INSCRIPTION ET PROGRAMMATION CONTRAT DE TERRITOIRE SKATE PARK**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le city park nouvellement installé sur la parcelle cadastrée B 99 est très apprécié par la population, l'école maternelle et les associations sportives.

Aussi, il propose de compléter ce projet par la mise en place d'une clôture visant à sécuriser les lieux (limitrophe de la RD1), l'aménagement d'un accès et d'une aire de retournement pour les véhicules de service, la réalisation d'un skate park et enfin l'aménagement d'un espace détente avec la mise en place de mobiliers urbains (bancs, poubelles, table).

Il propose d'inscrire ce projet au contrat de territoire du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour une réalisation en 2019.

Ce projet s'insère dans le contexte plus général de réhabilitation du cœur de ville, il fait suite à la réalisation de l'Espace Culturel Fontanilles, à la Rénovation de la Médiathèque Municipale (en cours d'achèvement) et dans le développement prévu du centre du village tel que défini dans le PADD de notre commune.

La durée des travaux est de l'ordre de 1 mois et ils devraient se dérouler en 2019. La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par la commune.

Le coût total de l'opération est évalué à 56 190.07 € €HT soit 67 428.084 € TTC.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Participation Conseil Départemental – Contrat du territoire	22 476.03 € HT
Autofinancement 60%	33 714.04 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la réalisation du projet présenté sur les parcelles B99 et B100 ; d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à la somme de 56 190.07 euros hors taxes et charge Monsieur Le Maire de solliciter du Conseil Départemental la subvention maximum au titre du contrat de territoire.

Les crédits seront prévus au BP 2019.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Départemental a émis un vœu concernant la présence de l'occitan sur France 3 et l'évolution de la station.
- Incivilités : les containers ordures ménagères du stade, amenés sur le Chemin du Canton ont été brûlés (avec détérioration de la chaussée. Un signalement a été fait à la Gendarmerie et rappel aux associations utilisatrices du stade que le portail doit être fermé à clef.
- Pétition : après signalement à l'Agence Régionale de Santé concernant les nuisances y compris sanitaires, les riverains du terrain occupé par M. Yahya près de la Place ont déposé une pétition que nous instruisons. A suivre.
- Démolition de la ruine de La Boère : la démolition est en cours, les travaux devraient être terminés à la fin de la semaine.
- Convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie : l'EPF a approuvé la convention délibérée au dernier conseil municipal.

**La séance est levée à 23 heures.**